



## Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 033-213302565-20230612-2023\_1206\_36-DE

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de Juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : Le 06/06/2023.

**Conseillers en exercice : 27 – Présents : 20 – Votants : 27.**

**Présents** : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, MM. GARCIA Didier, DE ZEN Michel, Mme GARNET Laetitia, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, Mme BARBERA Sandra, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, M. GONZALEZ Frédéric, Mme VERT Béatrice, Mme CHAIGNON Emmanuelle, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, M. MARES Alban, Mme PARMENON Mélanie, M. CLAVERIE Daniel, MM. VONTHRON Thibaut, DELAPORTE Luc.

**Excusés avec pouvoir** : Monsieur DUMONTIER Nicolas pouvoir à Monsieur DE ZEN Michel – Madame LAVEAU RAIGNEAU Virginie pouvoir à Monsieur DELAPORTE Luc – Madame COSTES ATAFI Christelle pouvoir à Madame SOLTANI Arlette – Monsieur ARDEVEN Yohann pouvoir à MARES Alban - Monsieur HÉBRARD Roland pouvoir à Monsieur CLAVERIE Daniel – Madame LORA RUNCO Delphine pouvoir à Madame ROUSSEL Marjorie – Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe pouvoir à Monsieur MONTFORT Anthony.

Madame Nathalie POLI est désignée secrétaire de séance.

### 2023-1206 - 36 : Tarification et règlement Ecole de Musique - Année scolaire 2023/2024

Il est proposé aux usagers de notre Ecole de Musique une évolution de la pratique de la musique qui se décomposera en 3 cycles :

- **Découverte** : 1/2h ou 3/4h de cours individuel pour se familiariser avec l'instrument,
- **Approfondissement** : 3/4h de cours individuel,
- **Maestro** : cursus complet qui suit le schéma National des Ecoles de Musique. L'élève pourra se présenter dans les structures comme les écoles Nationales ou CNR.

Il y aura une continuité des ateliers en place : Eveil/Initiation – Chorales enfants/adultes – Percussions initiation batterie – Orchestre/Musique actuelle.

Lors de l'inscription aux différents cours il sera demandé aux usagers de valider le nouveau règlement intérieur (document joint en annexe).

Une nouvelle tarification sera proposée en fonction des cours et quotients familiaux (tableau ci-dessous).

Cycle	Typologie	Durée	Tarifs 2023/2024 (au trimestre)				
			QF1 de 0 à 600€	QF2 de 601 à 1000€	QF3 de 1001 à 1500€	QF4 plus de 1501€	Hors Commune
Découverte	1ère année	1/2 H (1)	62,00 €	65,00 €	68,00 €	70,00 €	85,00 €
		3/4 H (1)	77,00 €	80,00 €	83,00 €	85,00 €	100,00 €
	2ème année	1/2 H	82,00 €	85,00 €	88,00 €	90,00 €	110,00 €
		3/4 H	103,00 €	106,00 €	108,00 €	110,00 €	130,00 €
Approfondissement	Solo	1/2 H (1)	93,00 €	98,00 €	103,00 €	105,00 €	125,00 €
		3/4 H (1)	128,00 €	131,00 €	142,00 €	145,00 €	175,00 €
	Electro	3/4 H (2)	128,00 €	131,00 €	142,00 €	145,00 €	175,00 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le € 105,00 € 125,00 €

ID : 033-213302565-20230612-2023\_1206\_36-DE

Maestro		1/2 H	93,00 €	98,00 €			
		3/4 H	128,00 €	131,00 €	142,00 €	145,00 €	175,00 €
Ateliers	Eveil/Initiation		45,00 €	48,00 €	50,00 €	52,00 €	72,00 €
	Chorale enfants		19,00 €	21,00 €	23,00 €	25,00 €	37,00 €
	Chorale adultes/ Percussions/Orchestre/Musique actuelle/ Compositions	Non inscrit en instrument	40,00 €	43,00 €	45,00 €	47,00 €	62,00 €
		Inscrit en instrument	21,00 €	23,00 €	25,00 €	27,00 €	42,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur,
- **VALIDE** la tarification pour l'année 2023/2024.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 12 Juin 2023.

Le Maire

Philippe DUCAMP



La Secrétaire de Séance

Nathalie POLI